



Demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement de l'année 2026

Préavis présenté au Conseil communal en séance du 26 octobre 2026

Municipal concerné : M. Aurel Matthey, Syndic



Sommaire	2
1. Préambule	3
2. Dispositions légales.....	3
3. Postes du budget concernés	4
3200 Forêts.....	4
3510/3590 Bâtiments administratifs et locatifs	5
3510 Bâtiments administratifs	5
3590 Immeubles locatifs	6
4300 Routes.....	7
4. Récapitulation	8
5. Conclusion.....	9



Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Conformément aux dispositions légales en la matière, dont la teneur est rappelée ci-dessous, la Municipalité sollicite l'octroi de crédits complémentaires au budget de fonctionnement de l'année 2026 pour des dépenses imprévues ou sous-évaluées lors de l'élaboration du budget en question.

Par souci de transparence et afin de respecter les normes légales, ces charges supplémentaires vous sont soumises en cours d'année.

Il est précisé que ce préavis est le premier préavis complémentaire au budget 2026 proposé au Conseil communal.

2. Dispositions légales

Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom) du 14 décembre 1979

Art. 10 Dépassement de crédit

¹La Municipalité veille à ce que les crédits accordés ne soient pas dépassés.

²Lorsqu'un crédit est épuisé, il ne peut être engagé de dépenses supplémentaires sans l'autorisation préalable du Conseil général ou communal, sous réserve des dispositions de l'article 11.

Art. 11

¹La Municipalité ne peut engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles que jusqu'à concurrence d'un montant et selon les modalités fixées par le Conseil au début de la législature.

²Ces dépenses sont ensuite soumises à l'approbation du Conseil général ou communal.

Règlement du Conseil communal

Art. 81

Le Conseil autorise les dépenses courantes de la commune par l'adoption du budget de fonctionnement que la Municipalité lui soumet.

Il autorise en outre la Municipalité à engager des dépenses.

Afin de répondre aux dispositions de l'article 11 RCCom et 81 du Règlement du Conseil communal, ce dernier a, dans sa séance du 14 septembre 2026, accordé à la Municipalité une compétence financière de CHF 50'000.00 par cas, valable jusqu'à la fin de la législature 2026-2031, pour les dépenses imprévisibles et exceptionnelles pouvant se présenter en cours d'année, étant entendu que la Municipalité doit renseigner le Conseil.

De plus, la Municipalité est dispensée de solliciter des crédits complémentaires pour les diverses contributions de la commune aux charges résultant de dispositions légales (dépenses liées comme facture sociale, associations intercommunales, etc...).

3. Postes du budget concernés

3200 Forêts

N° de compte	Descriptif	Type	Budget 2026 validé par le Conseil 08.12.2025 (en CHF)	Complément au budget demandé (en CHF)	Nouveaux soldes des comptes au Budget 2026 (en CHF)
3200.3146.01	Exploitation des bois	Charges	287'000.00	59'000.00	346'000.00
3200.4355.01	Vente de bois et autres petits produits	Revenus	200'000.00	25'000.00	225'000.00

Le budget du compte 3200.3146.01 comprend l'exploitation de divers bois. Le volume de bois bostryché a été plus important qu'estimé et a demandé du travail supplémentaire valorisé à quelques CHF 6'000.00.

Le violent orage du vendredi 28 août 2026 a concentré ses dégâts entre Aubonne, Apples, Cottens puis en direction de Grancy. En forêt, de nombreuses branches mais également des arbres ont été cassés ou déracinés. Les arbres cassés à hauteur rendent le travail particulièrement important et dangereux.



Les secteurs les plus touchés sont :

- Les Bougeries
- Terrain de foot des Planches
- Refuge du Bon
- Côte de Piez
- Moulin de Sévery



L'accès à la forêt a été partiellement interdit avant que les entreprises forestières ne fassent le nécessaire pour sécuriser les chemins et sentiers. La piste Vita, particulièrement touchée, reste pour l'heure fermée jusqu'à nouvel avis.

Les coûts supplémentaires relatifs à cet épisode météorologique se détaillent de la manière suivante :

Sécurisation du parcours Vita	CHF 19'000.00
Sécurisation des sentiers pédestres, des refuges, places et autres infrastructures	CHF 20'000.00
Exploitation des châblis liés à l'orage	<u>CHF 14'000.00</u>
Total :	CHF 53'000.00

Les revenus liés à ces exploitations complémentaires sont estimés à CHF 25'000.00.

3510/3590

Bâtiments administratifs et locatifs

Dans le cadre de la gestion de son patrimoine immobilier, la Municipalité a établi une planification pluriannuelle du renouvellement des installations de chauffage et de l'évolution énergétique des bâtiments communaux.

Cette planification repose sur une analyse au cas par cas et tient notamment compte de l'âge des installations existantes, de l'état général du bâtiment, des projets de rénovations futures, des possibilités techniques de raccordement ou de transformation, ainsi que de la proportionnalité économique des investissements.

La stratégie retenue vise prioritairement, lorsque cela est techniquement et économiquement pertinent, à remplacer les installations fonctionnant aux énergies fossiles par des solutions renouvelables. Une planification prévoit ainsi, selon les bâtiments, la mise en place de pompes à chaleur, d'installations photovoltaïques, de raccordements au chauffage à distance ainsi que des travaux d'isolation, généralement coordonnés avec des projets de rénovations plus importants.

La Municipalité souhaite éviter de réaliser des investissements importants de manière isolée lorsqu'ils ne sont pas cohérents avec le cycle de rénovation du bâtiment. Pour les immeubles concernés, dont les chaudières sont anciennes, une défaillance au cours des prochaines années imposerait l'installation d'une pompe à chaleur avec panneaux solaires et les adaptations techniques nécessaires, pour un coût estimé à environ CHF 100'000.00 par bâtiment, sans que ces travaux ne puissent nécessairement être coordonnés avec une rénovation d'ensemble.

La possibilité de remplacer une chaudière à gaz à l'identique prenant fin le 31 décembre 2026, la Municipalité propose d'anticiper le renouvellement de ces installations. Cette décision, issue de la planification établie pour chaque bâtiment, permet de sécuriser le chauffage, de maîtriser les dépenses et de préparer les futures rénovations. Elle ne remet pas en cause les objectifs communaux de réduction de la consommation énergétique et de transition vers les énergies renouvelables.

3510 Bâtiments administratifs

N° de compte	Descriptif	Type	Budget 2026 validé par le Conseil 08.12.2025 (en CHF)	Complément au budget demandé (en CHF)	Nouveaux soldes des comptes au Budget 2026 (en CHF)
3510.3140.00	Entretien des immeubles, routes et territoire	Charges	70'000.00	22'000.00	92'000.00

Le complément de crédit de CHF 22'000.00 concerne deux interventions :

- CHF 18'000.00 pour le remplacement de la chaudière à gaz de l'ancienne Administration communale de Bussy-Chardonney ;
- CHF 4'000.00 pour la création d'une porte vitrée dans le cadre de l'aménagement du guichet de l'Administration communale à Apples.

La chaudière de Bussy-Chardonney, datant de 1998, arrive en fin de vie. En l'absence de projet de rénovation globale du bâtiment, son remplacement par une nouvelle chaudière à gaz constitue actuellement la solution la plus proportionnée et économiquement rationnelle. La transition vers une solution renouvelable pourra être envisagée lors d'une rénovation plus complète du bâtiment.

À Apples, l'aménagement du guichet du Contrôle des habitants prévoit la création d'un espace fermé afin d'améliorer la confidentialité des échanges. Il est proposé de remplacer une partie du vitrage fixe par une porte vitrée, afin d'améliorer la fonctionnalité de l'espace et de disposer d'une sortie directe en cas de besoin. La plus-value liée à cette adaptation s'élève à CHF 4'000.00.

3590 Immeubles locatifs

N° de compte	Descriptif	Type	Budget 2026 validé par le Conseil 08.12.2025 (en CHF)	Complément au budget demandé (en CHF)	Nouveaux soldes des comptes au Budget 2026 (en CHF)
3590.3140.00	Entretien des immeubles, routes et territoire	Charges	119'500.00	44'000.00	163'500.00

Le complément de crédit de CHF 44'000.00 concerne le remplacement des installations de chauffage des bâtiments Collège 2A-2C à Sévery, à raison de CHF 12'000.00 par installation (soit CHF 24'000.00 au total) et plusieurs interventions imprévues intervenues en cours d'exercice dans les bâtiments locatifs pour CHF 20'000.00.

Remplacement de chaudières

Les installations existantes datent respectivement de 2007 et 2002 et sont aujourd'hui âgées de 19 et 24 ans. Au regard de leur âge et afin de limiter le risque de panne nécessitant une intervention urgente en période de chauffe, leur remplacement doit être anticipé.

Aucun projet de rénovation globale de ces bâtiments n'étant actuellement planifié à court terme, la mise en place immédiate de pompes à chaleur et des adaptations énergétiques connexes représenterait un investissement plus important, qui ne serait pas proportionné à la situation actuelle des immeubles. La solution retenue consiste donc à remplacer les chaudières à gaz existantes, tout en maintenant ces bâtiments dans la planification énergétique communale afin qu'une solution renouvelable puisse être étudiée lors d'une future rénovation d'ensemble.

Cette intervention permet ainsi de sécuriser l'exploitation des bâtiments à court et moyen terme sans engager prématurément des investissements importants qui devraient ensuite être réévalués dans le cadre d'un projet global.

Travaux supplémentaires dans les locatifs

Une part importante, soit environ CHF 15'000.00, concerne des travaux supplémentaires réalisés dans l'ancienne boulangerie de Pampigny. Lors de l'avancement des travaux de rénovation, des interventions complémentaires se sont révélées nécessaires afin d'adapter les locaux et d'en améliorer la fonctionnalité, notamment avec la création d'un WC au rez-de-chaussée, ainsi que divers travaux connexes non prévus lors de l'établissement du budget initial.

Par ailleurs, des dépenses imprévues ont dû être engagées à la suite d'un dégât des eaux (infiltrations) dans l'appartement situé à la rue de l'Église 2C à Sévery, nécessitant des travaux de remise en état.

Enfin, plusieurs départs de locataires intervenus durant l'année ont nécessité des travaux de remise en état des logements avant leur relocation. Ces interventions, difficilement prévisibles au moment de l'élaboration du budget, sont nécessaires afin de maintenir les appartements dans un état conforme et de permettre leur relocation dans de bonnes conditions.

4300 Routes

N° de compte	Descriptif	Type	Budget 2026 validé par le Conseil 08.12.2025 (en CHF)	Complément au budget demandé (en CHF)	Nouveaux soldes des comptes au Budget 2026 (en CHF)
4300.3143.00	Entretien de la signalisation routière	Charges	5'000.00	10'000.00	15'000.00

Le compte 4300.3143.00 – Entretien de la signalisation routière, doté d'un budget annuel de CHF 5'000.00, présente au 14 septembre 2026 des charges d'environ CHF 12'000.00, soit un dépassement arrondi au millier supérieur de CHF 7'000.00.

Ce dépassement résulte de plusieurs interventions réalisées en cours d'année, notamment du remplacement de signalisation endommagée, de la pose de miroirs routiers, de travaux de sécurisation aux abords des écoles et de la mise en place de potelets avec réflecteurs. Les principales interventions concernent notamment la signalisation « ÉCOLE » à Cottens pour environ CHF 3'000.00, ainsi que différents équipements et travaux de signalisation rendus nécessaires en cours d'exercice.

À ces dépenses s'ajoute la sécurisation du passage pour piétons situé à la route de L'Isle à Pampigny, au bas du chemin des Écoliers. Afin d'en améliorer la visibilité et de sensibiliser les automobilistes à la présence d'enfants, il est prévu de réaliser un marquage au sol renforcé de type «Attention piétons», pour un montant de CHF 3'000.00.

En tenant compte de cette intervention, les charges prévisionnelles du compte atteindront environ CHF 15'000.00. Par rapport au budget initial de CHF 5'000.00, il est dès lors proposé d'accorder un crédit complémentaire de CHF 10'000.00 afin de couvrir les dépenses déjà réalisées ainsi que les travaux de sécurisation prévus à Pampigny.



4. Récapitulation

Le tableau ci-après récapitule l'entier des mouvements générés par les diverses demandes de complément de budget.

Dicastère	N° de compte	Descriptif	Type	Budget 2026 Amendé et validé par le Conseil le 08.12.25 (en CHF)	Complément au budget demandé (en CHF)	Budget 2026 Nouveaux soldes des comptes au (en CHF)	Explications / Justifications
Forêts	3200.3146.01	Exploitation des bois	Charges	287'000.00	59'000.00	346'000.00	Augmentation volume bois bostryché + dégâts orage
Forêts	3200.4355.01	Vente de bois et autres petits produits	Revenus	200'000.00	25'000.00	225'000.00	Vente supplémentaire chablis
Bâtiments administratifs	3510.3140.00	Entretien des immeubles, routes et territoire	Charges	70'000.00	22'000.00	92'000.00	Remplacement de deux chaudières anciennes – planification énergétique et rationalisation des investissements + adaptation du projet d'aménagement du guichet de l'administration communale
Bâtiments locatifs	3590.3140.00	Entretien des immeubles, routes et territoire	Charges	119'500.00	44'000.00	163'500.00	Remplacement chaudières et production ECS anciennes – absence de rénovation globale planifiée à court terme + Travaux non-prévus
Route	4300.4143.00	Entretien de la signalisation routière	Charges	5'000.00	10'000.00	15'000.00	Interventions imprévues de signalisation et sécurisation routière, dont sécurisation du passage piétons à Pampigny.
Augmentation des Revenus					25'000.00		
Augmentation des Charges					135'000.00		
Variation (augm. charges)					110'000.00		



5. Conclusion

L'impact global sur le budget 2026 de ces crédits complémentaires entraînera un accroissement des charges de CHF 135'000.00 ainsi que des revenus de CHF 25'000.00, équivalant à une augmentation de l'excédent de charges de CHF 110'000.00. Le résultat final du budget 2026 passera donc d'une perte de CHF 457'000.00 à CHF 567'000.00.

La marge d'autofinancement (MA) estimée dans le budget 2026 varie, elle aussi, de CHF 110'000.00 et passera d'une MA positive de CHF 52'400.00 à une MA négative de CHF – 57'600.00.

En conséquence, la situation du budget s'établit comme suit :

Excédent de charges prévu au budget 2026 adopté et amendé le 8 décembre 2025	CHF - 457'000.00.00
Préavis N° 15/2026 présenté le 26 octobre 2026	<u>CHF -110'000.00.00</u>
Excédent de charges budgétées	<u>CHF -567'000.00.00</u>

En conclusion et au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Hautemorges

- Vu le préavis N° 15/2026
- Oûi le rapport de la Commission des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- d'accorder à la Municipalité des crédits complémentaires au budget de fonctionnement de l'année 2026 de CHF 135'000.00 compensés par un accroissement des revenus budgétisés de CHF 25'000.00, selon le tableau figurant au point « 4. Récapitulation », représentant une hausse globale de l'excédent de charges de CHF 110'000.00 et portant ainsi le déficit du budget 2026 à CHF - 567'000.00.

Adopté par la Municipalité en séance du 24 septembre 2026.

POUR LA MUNICIPALITE

Le syndic

A. Matthey



Le secrétaire

J. Urben